

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES**

**Mercredi 9 novembre 2022 à 17h30 – La Bastide de Sérrou
COMPTE-RENDU**

Etaient présents :

Collège régional : Pascale CANAL, Alexandre BERMAND, Kamel CHIBLI, Isabelle PIQUEMAL

Collège communal : Benoit ARAUD, Georges ARCIZET, Jean Louis ATTANE, Maryline BABY, Christiane BONTE, Laurence BUGAT, Danielle CARRIERE, René CAZALE, Patrice COMMENGE, Jean Louis CONTE, Catherine COULON, Dalia DEDIEU, Bernard DELBOSC, Jean-François DELHON, Jean-Louis DENAT, Gabriel DIAZ, Jean-Claude ESCASSUT, Rosy FAUCET, Jean-Michel GARCIA, Pierre-Marie GIRARD, Marjolaine HUOT ROYER, Pierrette ICART, Valérie JONIS, Sylviane LAVEDRINE GOGUILLOT, Georges MARTIN, Adeline MAUDUIT, Denis MIALHE, Aurélie MIR, Hélène NIRASCOU, Magali PEDOUSSAUT, Michel PICHAN, Jean-Luc PICHENOT, Christian PORTA, Thibaut PIQUEMAL, Thierry PORTET, Henri POUCHES, Thierry PROS, Patricia QUINAT-RAYNAUD, Thierry RANNOU, Antoine RODRIGUEZ, Colette ROMIER, Jean-Paul ROUQUIER, Laure SENTENAC, Sandrine SIMON, Jean-Louis SOULA, Thierry TARIOL, Patricia TESTA.

Ont donné pouvoir :

Collège régional : John PALACIN et Fabrice DE COMARMOND à Kamel CHIBLI.

Collège communal : Marie-Léone BLAIN à Thierry TARIOL, Muriel CAVAILLES et Guy ROUMAT à Patrice COMMENGE, Marie-Pierre EYCHENNE à Jean-Louis ATTANE, Thomas FROMENTIN à Danielle CARRIERE, Nathalie JEVREMOVIC CAUJOLLE à Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT, Christian PUJOL à Patricia QUINAT-RAYNAUD.

Excusés ou absents :

Collège départemental : Raymond BERDOU, Nathalie AURIAC, Nadine NENY, Olivier RATON, Véronique RUMEAU, Christine TEQUI.

Collège communal : Alain ALRIC, Patrick AMARDEILH, Suzette AMILHAT, Michel ANGLADE, Dominique ANTOLINI, Daniel ARTAUD, Elodie BARBE, Arsène BARBOSA, Emmanuel BARNET, Jérôme BARRAU, Nicolas BAUDUIN, Jean-Michel BAVEREL Marie-Rose BENDICK, Jean-Michel BERNARD, Magalie BERNERE, Jean-Marie BIGOT, Jean-Michel BOISVERT, Galaad BONFILS, Gaëlle BONNEAU, Christophe BONVINI, Stéphanie BOTTINI, Bholème BOUFAID, Jérémy BOUSQUET, Francis BOY, Marie-Line BREGANI, Ginette BUSCA, Gérard CAMBUS, Olivier CAPDEVILLE, Sylvie CARBONNE, Jean CASSAN, Daniel CAZARUC, Jocelyne CHANCE, Jimmy CHATELAIN, Magali CLARKE, José CLIVILLE, Jean-Claude COMMENGE, Jean-Luc CONTACOLLI, Jean-Paul COSTES, Gilles COURDIL, Anne COURTIAL, Antoine DALLA-PIETA, Maxime DANGLA, Hélène DENAT, Geneviève DUBA, Didier DUFFAUT, Marie-Anne DUPONT, Dominique DUPUI, Hélène DUPUY COUTAND, Abdel EL YACOUBI, Gilles ESTAQUE, Éric EYCHENNE, Olivier FERNANDEZ, Gabriel FAURE, Mathieu FERRIER, Jocelyne FERT, Hervé FEUILLERAT, Magali FEVIN, Bénédicte FOURNIE, Annick FOURQUET, Guy FREBY, Laurent GALISSIER, Jean Louis GARIE, Stéphane GARNIER, Anne-Marie GENTILHOMME, Sabrina GERARD, Julien GOUZY, Céline GRANGER, Sophia GREGORIOU, Nelson GUICHET, Sophie KUCSKOWSKI, Pierre LABOURDETTE, Jean-Louis LACANAL, Serge LAFFONT, Christian LAMMENS, Glenda LANGUE, Yvon LASSALLE, Olivier LAURENT, Isabelle LEDUC, Frédéric LELANDAIS, Claude LENOIR, Michel LIMOGE, Sandrine LOUBET, Michel LOUBET, Marie-Pierre MANDRAY, Wally MARCON, Emmanuel MARCQ, Patricia MARROT REINARD, Florence MARTINS PONS, Laurent MASNOU, Annie MICHEL, Laurent MILHORAT, Elisabeth MIROUZE, Jean-Pierre NAVARRO, Pierre NIOL, Renelle PARENT, Florent PAULY, Laetitia PELATA, Franck PEREZ, Maryse PERIGAUD, Mathias PIQUEMAL, Sandra PIZZO, Maryse PLANTADE, Sylvie PUJOL, Emilie QUIDOT, Jacques RENOUD, Andréanne RETIERE, Marie ROBERT, Nathalie RODRIGUEZ, Thierry ROUAN, Philippe ROUCH, Catherine ROUJA, Véronique ROUSSEAU, Michel SABATIER, Yves SANS, Véronique SEGONDS, Alain SERVAT, Michaël STEPHAN, Cédric TAGLIAFERRO, Michel TARTIE, Jean-Christophe THEISEN, Pascale

TIEVANT, Patrick TIMBART, Christine TOUGNE, Patrick TURLAN, Nathalie UMHAUER, Noémie VALENTI, François VANDERSTRAETEN, Éric VERGE, Sébastien VERGERON, Jean-Noël VIGNEAU, Wilm WIJNEN.

M. Kamel CHIBLI, Président du Syndicat mixte du PNRPA, remercie les élus présents, ainsi que Catherine LUPION, sous-préfète de Saint-Girons. Il souligne l'appui des services de l'Etat dans la démarche de la révision de la Charte et lui donne la parole.

Catherine LUPION remarque la qualité et la somme de travail réalisé par les élus et les agents du SMPNR, au sein des commissions et avec les partenaires, pour construire un projet de Charte ambitieux, mais qui correspond aux enjeux de société actuels et futurs.

Le Président nomme Mme Patricia QUINAT-RAYNAUD, Vice-Présidente du SMPNR, comme secrétaire de séance.

Séance de signature de la convention de partenariat avec les Communes Forestières de l'Ariège et les collectivités forestières d'Occitanie (réf Charte art 8.3)

Le Président donne la parole à Frédéric LAFFONT, Président des Communes Forestières de l'Ariège.

Frédéric LAFFONT explique que ce partenariat est en construction depuis longtemps, mais une nouvelle équipe a été mise en place au sein de l'association depuis les dernières élections municipales, qui a eu besoin de se familiariser avec les dossiers avant de pouvoir définir une stratégie d'action, des objectifs à atteindre et des moyens à mettre en œuvre. C'est un honneur pour Frédéric LAFFONT de présider l'association et de travailler en collaboration avec le PNR : les compétences des deux structures se complètent.

Frédéric LAFFONT souligne que l'association des Communes Forestières compte 6000 adhérents en France : il s'agit d'un réseau qui apporte une compétence technique aux communes pour la gestion et le développement de leurs forêts, leur donne les outils et les informe sur les dispositifs d'accompagnement, qui les défend et les représente auprès des organismes décisionnaires. Toutes les communes présentes peuvent adhérer, pour un coût de 150 € annuel. Les échanges avec les agents du Parc sont nombreux, les intérêts sont partagés. Il remercie en particulier Marie-Pierre EYCHENNE, Trésorière de l'Association et membre du Bureau syndical du PNR, ainsi que René CAZALE, membre du Conseil d'administration des Communes Forestières de l'Ariège et adjoint au Maire de Moulis.

Le Président remercie Frédéric LAFFONT et donne la parole à Jean-Paul ROUQUIER, membre du Bureau syndical du PNR et Conseiller communautaire au Pays de Tarascon.

Jean-Paul ROUQUIER explique qu'en tant qu'élu du SMPNR, il a pour tâche de représenter le PNR aux communes Forestières de l'Ariège. Il salue l'engagement et la motivation de la nouvelle équipe de l'association, autour de Frédéric LAFFONT, Marie-Pierre EYCHENNE et René CAZALE.

Il souligne que la Filière Bois est à encourager, l'équipe et les techniciens qui travaillent aux Communes Forestières apportent des compétences très importantes pour les communes. Aujourd'hui 50 communes de l'Ariège ont adhéré à l'association, le double d'adhérents permettrait une meilleure représentation mais la nouvelle équipe est repartie de zéro et il faudra un peu de temps. Il souligne que les Communes Forestières ont un rôle d'accompagnement des élus, le PNR a une vocation plus large. La convention de partenariat est une convention tripartite, les Collectivités Forestières d'Occitanie sont également engagées dans ce partenariat. Jean-Paul ROUQUIER remercie les équipes des Communes Forestières d'Ariège et d'Occitanie, ainsi que le travail remarquable d'Elodie ROULIER, chargée de mission Filière Bois au SMPNR.

Le Président remercie Jean-Paul ROUQUIER et rappelle que l'objectif de cette convention de partenariat est d'organiser la complémentarité de l'association des Communes Forestières de l'Ariège et du PNR, pour aider les communes à organiser leur foncier et leur territoire. Il reprend l'exemple de la réalisation du village de vacances à La Bastide de Sérrou. Les maires n'ont pas forcément les outils nécessaires pour la gestion de la forêt et ont besoin d'accompagnement, en particulier pour un enjeu majeur : les difficultés d'accès aux parcelles boisées.

Le Président et Frédéric LAFFONT signent la convention de partenariat entre le SMPNR, les Communes Forestières de l'Ariège et les Collectivités Forestières d'Occitanie. Cette convention sera signée ultérieurement par Daniel Baux, élu référent aux Collectivités Forestières d'Occitanie qui ne pouvait pas être présent.

Signature de conventions Marque Valeurs Parc avec des prestataires d'hébergements (réf. Charte art. 5.4 et 8.7)

Le Président appelle les hébergeurs qui ont adhéré à la Marque Valeurs Parc en 2022, pour la signature des conventions. Il remarque que cette adhésion participe à la dynamique de mise en valeur du territoire et les félicite pour leur démarche très volontariste, professionnelle et pour leur engagement écotouristique.

Le Président donne la parole à Laure LETARD, chargée de mission Tourisme nature au SMPNR et qui accompagne les hébergeurs dans la démarche Valeurs Parc.

Laure LETARD explique que la marque Valeurs Parcs est reconnue dans l'ensemble du réseau des Parcs naturels régionaux auprès des prestataires touristiques et de leur clientèle. La démarche existe depuis très longtemps, avant la configuration du PNR des Pyrénées Ariégeoises. Il s'agit d'un outil utilisé par environ 3/4 des PNR en France. Les prestataires engagés ou qui souhaitent s'engager dans une démarche écotouristique contactent le PNR, qui leur propose un audit de leurs pratiques, des suggestions d'amélioration et un appui technique. Le réseau regroupe des prestataires très divers, la convention prévoit 5 ans de partenariat, et peut bien sûr être renouvelée. 10 nouveaux hébergements ont intégré le réseau cette année, précédés en 2021 par 7 autres hébergements et 28 renouvellements. Le réseau Valeurs Parc du PNR des Pyrénées Ariégeoises dans sa globalité représente aujourd'hui 129 structures (professionnels du tourisme, artisans et producteurs), dont 51 prestataires touristiques.

Le Président remercie Laure LETARD et donne la parole aux hébergeurs présents, qui expliquent à tour de rôle la nature de leurs activités, et ce qui les a amenés à engager une démarche de conventionnement Valeurs Parc.

Le Président et les prestataires en hébergement présents au Comité syndical signent les conventions. Le Président les remercie et leur souhaite une belle réussite dans leurs activités. Laure LETARD leur remet les outils de communication et la malle Valeurs Parc.

Le Président remercie la commune de La Bastide de Sérou pour son accueil et donne la parole à Thierry PROS, adjoint au maire et délégué de la commune. Thierry PROS accueille le Comité syndical au nom du Conseil Municipal et souhaite le bonjour et la bienvenue aux délégués présents.

REVISION DE LA CHARTE – APPROBATION DU PROJET DE CHARTE (réf. Charte art. 1)

Le Président remercie les élus de l'avoir accueilli lors des réunions territoriales organisées avec les communautés de communes et d'agglomération, les 11, 12, 25 et 26 octobre 2022. Ces réunions ont montré la volonté commune de faire vivre nos territoires, en s'appuyant sur son attractivité, reconnue par tous. Le projet de Charte 2025-2040 du PNR défend trois priorités autour de la souveraineté : souveraineté alimentaire, souveraineté énergétique et souveraineté de la ressource en eau, particulièrement importantes avec les problèmes d'approvisionnement actuels.

Le Président remarque que l'augmentation des prix sur l'alimentation comme sur les énergies est effarante, ce qui renforce l'enjeu de produire ce que l'on mange et l'énergie que l'on consomme.

L'Etat a annoncé un certain nombre d'actions et de mesures sur ces sujets, qui vont sans doute aider les collectivités. Toutefois ces aides risquent également d'attirer des « marchands de sommeil », qui vont tenter d'en profiter pour imposer des projets pharaoniques alléchants sur le plan financier, mais qui n'ont pas forcément pour objectif de renforcer l'économie locale.

Le SMPNR représente l'ensemble des élus du territoire et son objectif est d'accompagner les communes, sur les projets d'équipement et de développement du territoire, en favorisant les projets vertueux, en accompagnant les élus sur les aides et l'ingénierie : les compétences de son équipe ont été saluées sur nombre de projets. Le PNR n'est pas une structure juridique qui impose, mais qui accompagne les élus sur ce que l'on souhaite pour ce territoire.

Le Président n'est contre aucun projet a priori, mais il considère qu'il faut prendre garde à ne pas transformer le territoire sans réfléchir. Il est personnellement attaché à la dimension patrimoniale, mais cela ne veut dire pas enfermer le territoire. Tout s'est accéléré, les communes se demandent actuellement si elles vont pouvoir chauffer certains bâtiments pendant l'hiver. Les Pyrénées Ariégeoises sont un territoire où il fait bon vivre, avec des atouts et des compétences. L'objectif du projet de Charte 2025-2040 est d'aller vers une production locale exemplaire.

Le Président souligne que tout le monde a contribué au projet de Charte, le document est certes un peu fastidieux, mais traduit bien tout ce qui a été dit. Il donne la parole à Amélie LE STER, chargée de mission sur la révision de la Charte du PNR.

Amélie LE STER explique que les réunions territoriales du mois d'octobre ont permis de préciser les ambitions et les orientations de la Charte, et de répondre aux questions des élus. Elle rappelle que les délégués ont travaillé sur le Plan de Parc au Comité syndical de Ginabat, le 1^{er} juin dernier. Leur travail a été repris, prolongé et affiné avec les chargés de mission du PNR, ce qui lui permet aujourd'hui de présenter la version du Plan de Parc qui va être envoyée à la Région Occitanie.

Le plan de Parc est au 1/75 000^{ème} et comprend une carte principale et 5 encarts obligatoires. Le Plan est affiché au mur de la salle de l'Assemblée, il est également présent sur le site internet du PNR et Amélie LE STER fait une focale à l'écran sur le Pays de Tarascon, pour expliquer par des exemples concrets la signification de la légende.

Elle rappelle que le Plan de Parc est une représentation spatiale des ambitions de la Charte : il s'agit d'un outil pour les communes, les agents du SMPNR et les partenaires. Elle explique que le Plan de Parc compte beaucoup d'informations et qu'il est assez complexe. Elle rappelle que la démarche prévoit une année pour modifier et affiner le Plan de Parc, en fonction des retours recueillis.

Matthieu CRUEGE, directeur du PNR, souligne qu'Amélie LE STER et lui-même sont à la disposition des élus pour venir dans les communes et les intercommunalités et répondre aux questions sur le projet de Charte 2025–2040.

Le Président remercie Amélie LE STER et demande aux élus s'ils ont des questions.

André PECHIN, adjoint au Maire de Foix, délégué à l'environnement et au cadre de vie, demande comment sont sélectionnées les communes qui figurent sur le Plan de Parc comme étant « à accompagner vers la sobriété énergétique » ? Matthieu CRUEGE explique qu'elles peuvent être définies par des échanges avec des communes candidates, ou par le regard des équipes du Parc, par exemple quelles sont les communes qui n'ont pas encore œuvré pour la diminution de l'éclairage public.

Le Président donne la parole à Catherine LUPION, sous-préfète de Saint-Girons.

Catherine LUPION souligne qu'elle a pris beaucoup de plaisir et d'intérêt à échanger avec les élus et avec les agents du PNR. Elle rappelle que le Préfet de l'Ariège a deux missions en rapport étroit avec les compétences du SMPNR. La première est la création de la Réserve Naturelle Nationale Souterraine (la 1^{ère} en France), pour laquelle le SMPNR a été mandaté pour l'accompagner avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie. La deuxième est la révision de la Charte : les attendus de l'Etat sont de suivre les travaux et de veiller à la prise en compte des enjeux de l'Etat. Ce travail de suivi se fait en collaboration avec Le Président et Matthieu CRUEGE. Catherine LUPION rappelle que le Projet de Charte est né dès 2020. Un courrier en date du 21 juin 2021 témoigne de l'avis favorable du Préfet de Région sur la révision de la Charte, avec les 26 communes du périmètre d'extension.

Elle rappelle également l'importance des engagements de l'Etat, elle doit veiller à ce qu'ils soient bien définis dans les fiches mesures. Les services de l'Etat ont déjà fait un certain nombre de retours sur le contenu des engagements. Le Préfet de Région va prochainement être saisi du projet de Charte avec un délai de 6 mois pour émettre un avis. Le

Conseil National de la Protection de la Nature va également émettre un avis, à la suite d'une visite prévue au printemps 2023. Le classement du PNR devrait avoir lieu en 2025.

Les premières lectures et les retours sur le projet de Charte témoignent de la qualité du travail réalisé. Sur les enjeux de souveraineté énergétique, le PNR a un rôle central. Il s'agit d'un partenaire incontournable pour les collectivités, en particulier sur l'ingénierie et l'accompagnement de projet.

Le Président remercie Catherine LUPION et précise qu'il y a encore beaucoup de discussions à avoir : il est très important de bien prendre la température du territoire avant de définir des projets. Il donne la parole à Jean-Claude RIVIERE, Président de l'association des Amis du Parc.

Jean-Claude RIVIERE remercie les instances du PNR et leur Président, pour les avoir sollicités pour travailler sur le projet de Charte, qui tient beaucoup à cœur des membres de l'association. André ROUCH les appelait souvent « les ambassadeurs du Parc ». Issus de milieux associatifs (randonnée, culturel, patrimonial), qui les amènent à parcourir tout le territoire, quasiment tous les jours, à pied, à cheval, à vélo, les Amis du Parc ont un contact régulier avec les usagers, très différent du contact dans les bureaux. Beaucoup d'habitants méconnaissent le Parc, et certains demandent à quoi il sert ? Les Amis ont travaillé sur les ambitions de la Charte, et veulent continuer les échanges avec les habitants : des conférences, des débats, proposer aux habitants de travailler avec les communes. A Ganac, les habitants sont invités à se joindre aux commissions. Les Amis souhaitent organiser des Journées citoyennes : réunir les habitants et leur proposer un chantier participatif. Le SMPNR les intègre dans toutes les actions, les commissions. Dans les propositions émises, certaines choses sont très concrètes, comme l'ouvrage sur les savoir-faire des cloutiers, avec une exposition itinérante. D'autres tiennent davantage du rêve, mais c'est important.

Le Président remercie Jean-Claude RIVIERE et donne la parole à Anne CALVET, Présidente du Conseil Scientifique.

Anne CALVET explique que le Conseil Scientifique est associé depuis le début au projet de Charte. Elle rappelle que le Conseil est un Collectif de 29 chercheurs bénévoles, certains sont retraités, mais d'autres ont une activité professionnelle. Le Conseil Scientifique a été sollicité en particulier pour les concepts de ressources et de prospective, qui a fait l'objet d'une publication.

Le Conseil Scientifique a également contribué au projet de Charte avec un travail de réflexion sur le Patrimoine. Il s'agit d'une note, pas d'un article scientifique, mais un article sur la médiation. L'idée est que le PNR pourrait rapprocher des types de patrimoine qu'on met souvent arbitrairement dans des cases distinctes. Anne CALVET salue l'ouverture d'esprit des membres du Bureau syndical.

Le Président remercie Anne CALVET pour la contribution très importante du Conseil Scientifique au projet de Charte 2025 – 2040 et demande aux élus s'ils ont des questions sur le document qui va être envoyé aux partenaires, à l'Etat et à la Région. Il propose de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le Projet de Charte 2025 – 2040 du PNR.

Les informations sur l'état d'avancement du projet et les documents produits sont disponibles sur la page internet du SMPNR dédiée à la révision de la charte et actualisée périodiquement : www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/

Pour répondre à toutes les questions, une adresse courriel est également à la disposition de tous les habitants : charte@parc-pyrenees-ariegeoises.fr.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} juin 2022

Le compte-rendu de la réunion du 1^{er} juin 2022 a été envoyé aux délégués avec la note de synthèse. Après avoir demandé aux élus s'ils avaient des questions ou des commentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité moins une voix (délégué de La Bastide de Sérou absent à Montoulieu), le compte-rendu du Comité syndical du 1^{er} juin 2022.

Proposition de Décision Modificative du Budget 2022

Le Président donne la parole à Marianne CHALLIER, directrice adjointe en charge des finances et de l'administration du SMPNR.

Marianne CHALLIER explique que la proposition de modification du budget prend notamment en compte l'intégration des résultats de l'année 2021 (déficit de -153K€ en Fonctionnement et résultat positif de +188K€ en Investissement), l'inscription de dépenses non prévues initialement (+ 57K€ liés à l'inflation et l'augmentation du point d'indice de 3,5% et + 145K€ de charges relatives aux exercices antérieurs) et l'inscription de nouvelles actions (section de fonctionnement à l'équilibre et section d'investissement en suréquilibre).

Marianne CHALLIER souligne que le Pôle administratif et financier a beaucoup travaillé sur la remise à plat financière et sur la comptabilité d'engagements. Un point sur les dossiers et les projets en cours a permis une meilleure visibilité financière de la structure.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	BP 2022	DM 1	BP 2022 + DM 1	CHAPITRE	BP 2022	DM 1	BP 2022 + DM 1
02 Déficit antérieur reporté		152 922 €	152 922 €	13 Divers remboursements (indemnités journalières...)	7 760 €	18 487 €	26 247 €
11 Charges à caractère général	667 958 €	64 095 €	732 053 €	70 Mise à disposition d'un agent du PNR	80 000 €	2 403 €	82 403 €
12 Charges de personnel	1 265 000 €	77 285 €	1 342 285 €	74 Dotations et participations	1 994 000 €	305 278 €	2 299 278 €
65 Autres charges de gestion courante	21 502 € -	2 000 €	19 502 €	Dont Dotation Etat	120 000 €		120 000 €
66 Charges financières	13 568 €		13 568 €	Dont Cotisations statutaires	940 000 €		940 000 €
67 Charges exceptionnelles	2 100 €	38 000 €	40 100 €	Dont Subventions sur actions	929 650 €	305 278 €	1 234 928 €
42 Opérations d'ordre (amortissements)	135 000 €		135 000 €	Dont Cotisations Valeur Parc	4 350 €		4 350 €
				75 Autres produits de gestion courante	1 721 €		1 721 €
				77 Produits exceptionnels	496 €	4 134 €	4 630 €
				42 Opérations d'ordre	21 151 €		21 151 €
TOTAL	2 105 128 €	330 302 €	2 435 430 €	TOTAL	2 105 128 €	330 302 €	2 435 430 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	BP 2022	DM 1	BP 2022 + DM 1	CHAPITRE	BP 2022	DM 1	BP 2022 + DM 1
20 Immobilisations incorporelles	40 000 €		40 000 €	01 Résultat antérieur reporté	- €	188 059 €	188 059 €
21 Immobilisations corporelles	77 000 €		77 000 €	13 Subvention d'investissement	17 500 €		17 500 €
16 Remboursement d'emprunts	25 200 €	5 000 €	30 200 €	10 FCTVA	5 000 €		5 000 €
40 Opérations d'ordre (transferts entre sections)	21 151 €		21 151 €	40 Opérations d'ordre (amortissements)	135 000 €		135 000 €
				24 Produits des cessions	5 851 €		5 851 €
TOTAL	163 351 €	5 000 €	168 351 €	TOTAL	163 351 €	188 059 €	351 410 €

Budget 2022 modifié en synthèse :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	2 460 430 €	2 460 430 €	0 €
INVESTISSEMENT	168 351 €	351 410 €	183 059 €
CUMUL	2 628 782 €	2 811 840 €	183 059 €

Le Président souligne la problématique budgétaire : le SMPNR est dans une situation financière difficile. Le budget de fonctionnement est lié aux contributeurs, toutefois dans sa dimension projets, les agents vont chercher des financements auprès d'autres organismes. Le Président explique que le problème de trésorerie vient du délai beaucoup trop important entre l'engagement des dépenses nécessaires à la réalisation des projets et le remboursement de ces sommes (2/3 ans), comme si le SMPNR était le banquier pour les projets. Le PNR n'est pas le seul Parc qui rencontre des difficultés financières : il s'agit d'un sujet majeur, cette situation entraîne trop de dépendance sur le remboursement de trésorerie.

Sur le plan des contributions, le Département a choisi d'accompagner le PNR, à l'équivalent du Bloc communal.

Pour le bloc communal ça n'a pas été facile, mais les communes et intercommunalités ont accepté les augmentations de cotisations. L'objectif à atteindre aujourd'hui pour le SMPNR est d'établir une rigueur dans la gestion financière, de mettre en place des outils plus performants, d'être vigilant sur les dépenses. Une discussion est en cours avec la Présidente de Région, pour une aide qui pourrait être une avance. L'objectif à 2 ans est d'arriver à une situation très stable, avec une visibilité à moyen terme.

Le Président est confiant pour plusieurs raisons. L'équipe travaille à stabiliser la situation financière, avec des outils de gestion performants pour atteindre la rigueur et l'équilibre budgétaire. C'est une nouvelle page de l'histoire qui va de pair avec la révision de la Charte, et c'est un enjeu fort de notre société : les PNR pourraient avoir des missions qui permettront de travailler sur des sujets plus étendus, mais ce ne sera possible que si les moyens nécessaires y sont affectés. Un PNR n'est pas une banque, il n'a pas à emprunter pour réaliser des actions. Le Président remercie Marianne CHALLIER et souligne le travail remarquable avec les équipes.

Après avoir demandé aux élus s'ils avaient des questions ou des commentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la Décision Modificative du Budget 2022.

Emplois

Marianne CHALLIER explique que pour animer un certain nombre de programmes et projets, il est proposé aux délégués le renouvellement des emplois suivants :

Pérennisation d'un emploi par création d'un emploi d'Ingénieur Territorial, en charge de l'urbanisme, de l'architecture et du patrimoine bâti

Pour rappel, le 14 octobre 2016 le Comité syndical a voté la création d'un emploi au grade d'Ingénieur sur 1 an afin de prendre en charge les missions relatives à l'urbanisme, l'architecture et le patrimoine bâti. Puis le Comité syndical a renouvelé par cinq fois cet emploi au cours des six dernières années. Cet emploi étant principalement financé sur les cotisations statutaires, il nécessite d'être pérennisé. Ainsi, afin de stabiliser l'équipe technique il est proposé de créer l'emploi d'Ingénieur Territorial, en charge de l'urbanisme, de l'architecture et du patrimoine bâti, à temps complet, au grade d'ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la pérennisation de l'emploi d'Ingénieur Territorial, en charge de l'urbanisme, de l'architecture et du patrimoine bâti.

Renouvellement d'un emploi assistante administrative à mi-temps

Afin de poursuivre la mission d'assistance administrative répondant à des besoins spécifiques d'un agent, dans le cadre du pilotage du projet Contrat de Restauration de la Biodiversité, il est proposé aux délégués de renouveler l'emploi contractuel d'assistance administrative à mi-temps, par référence au grade de catégorie C jusqu'au 31/12/2023. Cet emploi est aujourd'hui financé par la Région à hauteur de 80%.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le renouvellement d'un emploi d'assistante administrative à mi-temps jusqu'au 31/12/2023.

Renouvellement d'un emploi de chargé de mission Charte

Afin de finaliser la procédure de révision de la prochaine Charte, il est proposé aux délégués de renouveler l'emploi contractuel de Chargée de mission, par référence au grade d'Ingénieur, jusqu'au 31/12/2023. Ce poste est financé à 100 % par la Région dans le cadre de la convention définissant les modalités de la révision de la Charte.

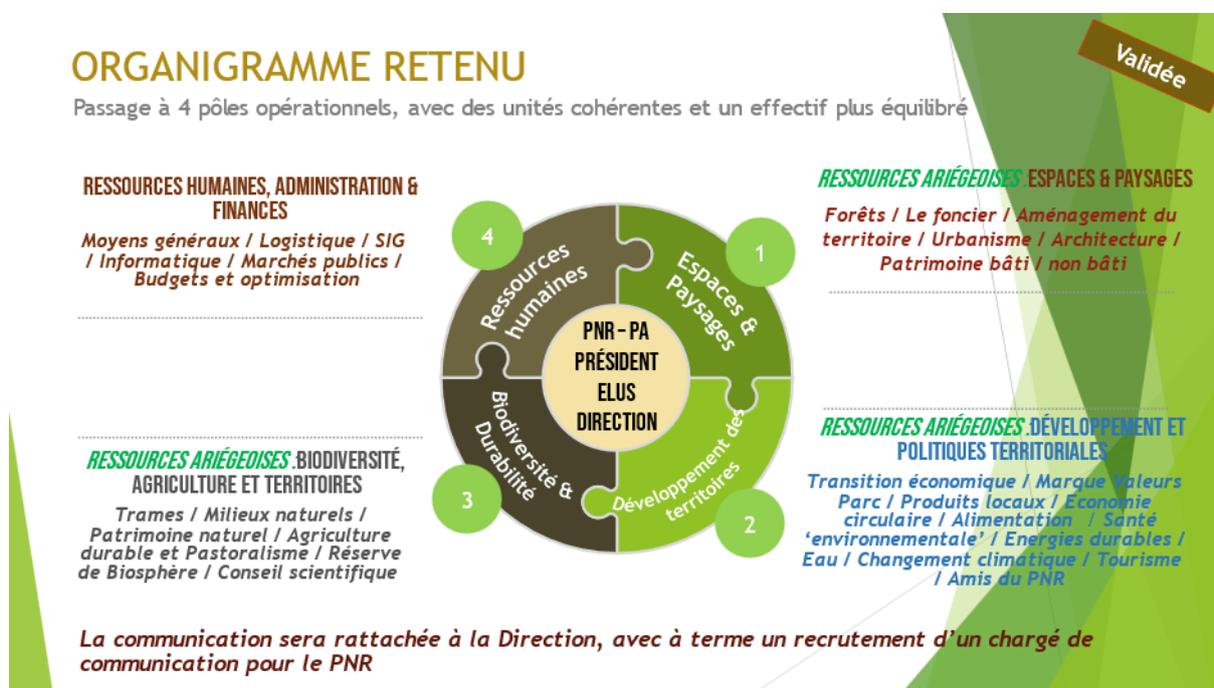
Le Comité syndical approuve à l'unanimité le renouvellement d'un emploi de Chargée de mission Charte jusqu'au 31/12/2023.

Présentation de la nouvelle organisation du SMPNR

Marianne CHALLIER rappelle que cela fait 12 mois que le SMPNR a entrepris de moderniser et d'optimiser son organisation pour mener au mieux ses missions, en cohérence avec les ambitions de la nouvelle Charte et les attentes des salariés. A la suite de l'audit RH mené par le cabinet CAP RH de décembre 2021 à février 2022, 19 axes de progrès ont été identifiés par le consultant et 3 orientations stratégiques prioritaires ont été retenues :

- Mettre la Gestion des Ressources Humaines au cœur de la stratégie du SMPNR
- Optimiser les process et se doter d'outils performants afin de se moderniser, partager et sécuriser les données
- Refondre l'organigramme et redéfinir clairement le Qui fait Quoi, Quand et Comment.

Marianne CHALLIER reprend et fait le bilan de chacune des 17 actions prévues pour répondre à ces orientations stratégiques (prévues, engagées, réalisées). Elle explique qu'après plusieurs réunions de travail avec les agents, la direction et les élus, un nouvel organigramme, compatible avec les moyens dont dispose aujourd'hui le SMPNR, a été acté par les élus du Bureau le 19/10/2022.



Marianne CHALLIER souligne que ce nouvel organigramme implique la création de trois postes de coordinateurs.rices de Pôle. Le recrutement en interne est en cours. Leur prise de poste est prévue au 1^{er} janvier 2023.

Le Président remercie Marianne CHALLIER pour sa présentation et remarque que la structure mise en place à la création du PNR doit normalement évoluer, en même temps que la société et les missions du SMPNR.

Il s'agit d'une demande des salariés du SMPNR, et cette nouvelle organisation, avec une dimension Projet, amène une transversalité très intéressante.

PRESENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Lancement du 2^{ème} appel à Projet « Innover en Pierre Naturelle » (réf. Charte art. 7.4 et 11.2)

Le Président donne la parole à Jean-Louis ATTANE, Vice-Président du SMPNR et délégué au Patrimoine, à l'Architecture, à l'Urbanisme et aux Paysages.

Jean-Louis ATTANE précise que le SMPNR des Pyrénées Ariégeoises est le chef de file des PNR d'Occitanie pour la filière Pierre. Cet appel à projet lancé en partenariat avec la Région est l'occasion de faire le point sur l'usage des matériaux locaux, en pierre sèche. L'objectif est de structurer une filière économique sur ces matériaux. Leur usage est difficile, parce que plus couteux.

Le premier appel à projets a montré l'exemplarité des programmes retenus en 2022 sur le volet économique et le volet emploi. Il a également permis de conforter un groupement d'artisans en pierre sèche. Renouveler cet appel à projets montrera que l'on peut reprendre cette démarche sur d'autres lieux.

Le Président remercie Jean-Louis ATTANE et donne la parole à Amal BERAICH, chargée de mission à l'urbanisme, l'architecture et le patrimoine bâti au SMPNR.

Amal BERAICH précise que le premier appel à projets « Innover en Pierre Naturelle » (2021/2022), avait pour objectifs d'initier la mise en œuvre d'expériences concrètes, grâce à des chantiers exemplaires, de développer l'utilisation des pierres dans les PNR, de diffuser et partager l'exemplarité des projets pilotes dans les territoires et de répondre à l'une des missions fondamentales des Parcs : l'innovation, en favorisant l'émergence de projets innovants et exemplaires.

Les PNR d'Occitanie avaient défini un cahier des charges en commun, ce qui a permis d'uniformiser les critères de sélection des œuvres, très diverses, sur l'ensemble des Parcs d'Occitanie : un mur de soutènement routier pour le PNR des Pyrénées Catalanes, la réalisation d'un théâtre de verdure et la réfection des parements en ardoise des pignons de 4 habitations dans le PNR du Haut-Languedoc, la création d'un muret contemporain en pierre sèche devant la nouvelle maison du PNR des Causses du Quercy...

Deux projets ont été sélectionnés et réalisés dans le PNR des Pyrénées Ariégeoises : l'installation d'un objet d'art en pierre sèche et pierre de taille au col de Port à Saurat, par le Groupement d'Artisans en pierre sèche (GAPS) et la création d'un jardin aromatique en pierre sèche pour illustrer l'usage du compost, à Bordes sur Arize par Thomas Niay, artisan bâtisseur en pierre sèche missionné par le SMECTOM du Plantaurel. Amal BERAICH précise que l'appellation « Pierre sèche » correspond à une technique traditionnelle d'assemblage sans mortier.

Il est proposé aux délégués de relancer cet appel à projets en partenariat avec la Région pour 2023-2024. Les objectifs sont de développer l'utilisation des pierres naturelles dans le PNR, de mettre en place un processus de faisabilité commun pour la réalisation de ces chantiers et de valoriser les savoir-faire et les emplois de la filière pierre. Le montant d'aide sera de 20 000 € répartis sur un ou plusieurs projets. Les candidats peuvent être des collectivités des PNR : communes, intercommunalités, syndicats mixtes. Le délai de réception des candidatures est fixé au 20 janvier 2023.

Pour plus d'informations contactez : Amal BERAICH - 05 61 02 71 69 - 06.76.86.26.07
a.beraich@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Le Président remercie Amal BERAICH et donne la parole à Yves ROUGES, membre de l'association des Amis du Parc. Yves ROUGES souligne la présence d'un village à l'estive des Goutets sur la commune du Port. Il explique qu'il s'agit d'un patrimoine unique, qu'il convient de préserver.

Le Président remercie Yves ROUGES pour cette information et après avoir demandé aux élus s'ils avaient des questions ou des commentaires, il propose de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le lancement du 2^{ème} appel à projet « Innover en pierre naturelle ».

Présentation du bilan de la saison 2022 des Médiateurs Montagne et de la Maison du Parc Mobile (réf. Charte art. 4.1, 7.2 et 8.4)

Le Président donne la parole à Patrice COMMENGE, membre du Bureau syndical, en charge de Natura 2000.

Patrice COMMENGE explique que depuis la crise sanitaire du covid 19, on assiste à une recrudescence du tourisme en montagne, avec beaucoup de randonneurs, ce qui entraîne des difficultés avec les troupeaux en estive. Le travail des bergers n'est pas si simple et les randonneurs ne connaissent pas toujours les codes de la montagne : ils lâchent les chiens, pataugent dans les ruisseaux, or ce n'est pas le rôle des éleveurs de sensibiliser les touristes aux bonnes pratiques en montagne. L'opération « Médiateurs en montagne », organisée pour la première fois en 2022 a été un succès.

Le Président remercie Patrice COMMENGE et donne la parole à Léo POUDRE, chargé de mission Natura 2000 au PNR. Léo POUDRE demande à Hélène NIRASCOU, Maire de la commune de Seix, d'expliquer aux délégués la genèse de cette opération de sensibilisation.

Hélène NIRASCOU explique qu'il y a un groupement pastoral, au-dessus de la commune de Seix, dans la Vallée du Haut-Salat. Les étés 2020 et 2021 ont vu affluer un plus grand nombre de touristes qu'avant le confinement, ce qui a posé un certain nombre de difficultés auxquelles les habitants n'étaient pas préparés. Elle a reçu plusieurs appels du groupement pastoral, se plaignant de randonneurs qui ne respectaient pas les codes de la montagne, en particulier avec les chiens de garde des troupeaux. Des vététistes qui passaient au beau milieu des troupeaux ont été signalés. Elle a également reçu des appels de l'ONF, qui craignait des accidents sur une piste domaniale qui monte assez haut en altitude. Les services de gendarmerie d'Oust lui ont fait part de dégradations sur les parkings de départ de randonnée : vandalisme, bris de glace...

Hélène NIRASCOU a demandé l'accompagnement du SMPNR, pour se concerter avec les différents acteurs concernés et tenter de trouver un moyen de résoudre ces difficultés. Les réunions ont démarré à l'automne 2021 avec quelques personnes, mais l'idée a fait son chemin et la dernière réunion au printemps a réuni une trentaine de participants.

Léo POUDRE souligne qu'en plus des difficultés évoquées par Hélène NIRASCOU, cette augmentation de la fréquentation a également eu pour effets de saturer certaines infrastructures d'accueil, d'augmenter l'impact sur la biodiversité (dérangement, 75 % des chiens non tenus en laisse...), d'autant plus que de nouveaux usages sont apparus : drones, Vélos à assistance électrique, activités nautiques... Il remarque également qu'au moment du déconfinement, une campagne de communication touristique présentait l'Ariège « libre comme l'air ». Il précise que les réunions de concertation et la campagne de sensibilisation de l'été 2022 ont été prises en charge par le programme Natura 2000.

Les 6 accompagnateurs en montagne labellisés « Valeurs Parc » missionnés par le PNR, avaient pour objectif de responsabiliser les randonneurs sur du long terme, sur 4 estives du Couserans. L'élément humain était important, ces « Médiateurs montagne », présents au total sur 56 journées, ont pu répondre aux questions des usagers, diffuser des bonnes pratiques et collecter de nombreuses informations utiles pour mieux gérer la fréquentation en montagne. Leurs retours d'expérience vont permettre la production d'un bilan détaillé pour valoriser les nombreuses données.

Le succès de cette campagne permet également d'envisager la reconduction du projet, avec un partage des expériences inter-territoires (PETR Ariège, départements des Pyrénées Atlantiques et Pyrénées Orientales, partenaires catalans) et une complémentarité des approches (OT Couserans, ONF, FPA, Montagne et patrimoine, etc...). Les partenaires envisagent également de mobiliser des financements complémentaires (Massif, Etat, collectivités) pour une

pérennisation et une montée en puissance du projet. Léo POUDRE souligne qu'il est nécessaire d'articuler cette campagne avec les politiques d'aménagement et de développement touristique des collectivités

Le Président remercie Hélène NIRASCOU et Léo POUDRE pour la présentation du bilan des Médiateurs montagne et explique qu'en parallèle, le SMPNR a renouvelé cette année la tournée de la Maison du Parc Mobile (MPM), animée par un jeune ambassadeur en mission de service civique, Pierre MANSION, à qui il donne la parole.

Pierre MANSION explique que sa mission de service civique a plusieurs objectifs : aller au contact du territoire, sur les lieux de concentration du public (marchés, événements, départs de randonnée...), pour présenter l'action du SMPNR dans sa diversité et recueillir les perceptions et/ou les requêtes des habitants et des visiteurs. Les informations données ne sont pas des informations touristiques.

Il souligne que les sujets abordés avec les personnes intéressées sont très divers, beaucoup de questions sur la faune, les rapaces... Il a noté un bon nombre de personnes qui ne connaissaient pas le PNR, ou ses actions et une très bonne réception générale de l'initiative. Pierre MANSION travaille actuellement sur la nécessité de diversifier les supports et outils pour agrémenter le stand, et d'aménager la camionnette pour faciliter leur transport. La question d'une dégustation de produits locaux « Valeurs Parc » se pose, ainsi que le renforcement de l'articulation avec les autres structures (Offices de tourisme et leurs dispositifs « hors les murs », etc.). Il précise qu'il s'agit de la 3^{ème} année que la Maison du Parc Mobile emploie un jeune en service civique pour cette campagne d'information du public et qu'il importe de capitaliser leurs travaux.

Le Président remercie Pierre MANSION et demande aux membres de l'Assemblée s'ils ont des questions.

Yves ROUGES, membre de l'association des Amis du Parc, remarque que beaucoup de bergers de sa connaissance ont été confrontés aux problématiques soulevées par les Médiateurs Montagne. Il souhaite évoquer deux sujets importants sur lesquels il espère que le SMPNR pourra intervenir. Il explique qu'au cours de l'été un berger a failli mourir d'une piqûre de frelon asiatique et qu'il a eu connaissance d'un nombre important de nids cette année. Il s'agit d'un problème de santé publique, il souhaite alerter les autorités compétentes.

Par ailleurs Yves ROUGES a noté un nombre croissant de tags, sur tout type de surface, publiques, privées, les murs, les boîtes postales. Il incite à porter plainte contre X à chaque fois que c'est possible et à les enlever au plus vite : ces tags donnent une mauvaise image du territoire. Il rappelle qu'une des missions du PNR est de gérer les points noirs paysagers, avec l'appui d'une chargée de mission.

Yves ROUGES rappelle également que le Parc des Trois Nations existe, que les Amis du Parc mettent en place des échanges qui sont ouverts à tous.

Le Président remercie Yves ROUGES et donne la parole à Michel PICHAN, qui souhaite préciser que le slogan « libre comme l'air » a été utilisé juste après le 1^{er} confinement, comme un leitmotiv pour souligner l'attractivité du territoire. Les incivilités sont les mêmes à la campagne et en montagne que dans les villes et les communes. La campagne des Médiateurs Montagne constitue un travail pédagogique de long terme, qui a pour but de développer un tourisme raisonnable ou raisonné. Michel PICHAN rappelle que le tourisme est un secteur économique important pour le territoire.

Le Président remercie Michel PICHAN et donne la parole à Catherine LUPION, qui revient sur la problématique des tags. Elle rappelle que « le tag appelle le tag » : plus il reste sur les murs, plus il est considéré comme une invitation à continuer. Elle souligne la nécessité de l'enlever le plus tôt possible.

Le Président remercie Catherine LUPION et donne la parole à Isabelle PIQUEMAL, élue du SMPNR en charge des politiques territoriales.

Leader : candidature Groupe d'action locale (GAL) Couserans pour la programmation régionale 2023-2027 (réf. Charte art 3.1)

Isabelle PIQUEMAL rappelle qu'en juin dernier, la Région Occitanie, autorité de gestion, a validé une nouvelle architecture en Ariège avec un GAL sur le PETR de l'Ariège et un GAL sur le Couserans. Le SMPNR sera membre du GAL du PETR de l'Ariège et portera le GAL du Couserans.

Pour la première fois, il en résulte donc plusieurs dispositifs sur un même périmètre « Couserans » : le Contrat territorial Occitanie, le FEDER OS 5, le LEADER et le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), avec le SMPNR et la CCCP impliquées dans le portage. L'articulation de la mise en œuvre de ces dispositifs doit s'en trouver facilitée.

Luce RAMEIL, Directrice-adjointe du SMPNR, précise que le fonds Leader est un fonds européen destiné à soutenir les projets locaux des territoires ruraux.

En reprenant les éléments de stratégie du projet de territoire du Couserans (2016/2026) remis à jour lors de l'élaboration du CRTE en 2021 et 2022, les objectifs stratégiques du LEADER proposés pour le Couserans sont :

1. Habiter et vivre mieux en Couserans.
2. Développer de nouveaux modèles économiques locaux et durables en valorisant les ressources de façon responsable et solidaire.
3. Développer un accueil de qualité et une offre quatre saisons reconnue.
4. Devenir un territoire exemplaire en termes de transition écologique, énergétique et climatique.
5. Devenir un territoire pilote en matière de coopération autour des transitions.

Luce RAMEIL explique que ces objectifs sont assez larges, de façon à financer le plus de projets possibles. La coopération entre les partenaires est un axe très important pour le jury de sélection. La réponse de la Région Occitanie devrait arriver en fin d'année.

La Région Occitanie a proposé une aide financière préparatoire qui a pour objectif de soutenir les territoires candidats à l'appel à candidature LEADER dans la définition de leur stratégie locale de développement pour la programmation 2023-2027.

Le Président propose que le SMPNR la sollicite en s'appuyant sur le plan de financement ci-dessous :

	Coût (€)	%
LEADER	12 300 €	60%
Région	4 100 €	20%
Autofinancement	4 100 €	20%
TOTAL	20 500 €	

Luce RAMEIL précise que L'aide financière préparatoire de 20500 € correspond à 75 jours de travail pour monter la candidature.

Le Président remercie Isabelle PIQUEMAL et Luce RAMEIL et après avoir demandé aux élus s'ils avaient des questions ou des commentaires, il propose de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la candidature du Groupe d'action locale Leader (GAL) pour le Couserans pour la programmation régionale 2023-2027 et la demande d'aide préparatoire à la Région Occitanie.

IV – POINTS D'INFORMATION ET POINTS DIVERS

Le Président demande si les délégués souhaitent aborder des points particuliers.

Danielle CARRIERE, déléguée de la Communauté d'agglomération Foix Varilhes, élue du SMPNR en charge de l'alimentation demande la parole. Elle explique que la commune de Saint-Girons et le SIVOM du Plantaurel ont bénéficié de l'accompagnement du PNR, dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial labellisé en 2021, ce qui a permis notamment à la cuisine centrale de Saint-Girons de travailler sur son approvisionnement en produits locaux et bio, sans augmentation du coût des repas. Elle souhaite partager cette expérience très positive avec les délégués des autres communes et leur rappelle que l'accompagnement du PNR porte sur :

- un diagnostic des pratiques au sein des établissements en charge de la restauration collective,
- des temps collectifs de formation avec les autres établissements engagés dans la démarche,
- des temps individuels de suivi,
- un accompagnement pour la sensibilisation des publics et des familles ainsi que pour la communication.

Le Président remercie Danielle CARRIERE pour ce rappel et souligne que le prochain Comité syndical peut avoir une dimension sur l'alimentation.

Il donne la parole à Catherine LUPION, Sous-préfète de Saint-Girons, qui remercie l'Assemblée et précise qu'elle a noté les questions soulevées au cours du Comité syndical, en particulier les difficultés de trésorerie du SMPNR. Elle souligne que la future Charte prépare le territoire, avec le concours de tous.

V – CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLEES

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant pas de nouvelles questions, le Président remercie les participants et annonce que le prochain Comité syndical aura lieu le 11 janvier 2023. Le Président clôt la séance.

Le Président

Kamel CHIBLI